



Bail de location signé avec des erreurs : avenant possible ?

Par Gilounice

Bonjour, j'ai signé un bail de location à mon entrée dans le logement, je l'ai lu un peu vite sans avoir vu une petite erreur sur le bail : ma date de naissance comporte une erreur de frappe sur l'année (2 ans de décalage)... le nom, prénom, adresse, ville de naissance, est juste. j'ai payé le loyer, reçu les clés et fait l'état des lieux. Est-ce qu'il faut rectifier le bail d'urgence ? (faut-il faire un avenant ?) ou bien puis-je conserver ce bail en l'état ? Merci.

Par Isadore

Bonjour,

Aucune urgence sauf s'il y a un risque de confusion sur la personne, mais je suppose que vous n'avez pas de cousin qui porte le même nom, né au même endroit que vous à la date indiquée sur le bail et qui paye le loyer à votre place.

C'est donc une erreur de plume sans conséquence. Il est possible de faire un avenant si le bailleur est d'accord.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a pas de problème et aucune obligation de rectifier.

Par Gilounice

merci pour vos réponses.